

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 502

présenté par
Mme Chalas

ARTICLE 3 QUATER

Après la première occurrence du mot :

« salariés »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 31 :

« instituée par le E du I de l'article L. 4312-3-2 du code des transports, dans sa rédaction résultant de la présente loi, se substitue à la formation... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.